

COMPTE RENDU REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 09 SEPTEMBRE 2021	
Date de la convocation : 02 Septembre 2021 Date d'affichage compte rendu : 10 septembre 2021	Nombre de membres en exercice : 19 Nombre de votants : 18 Nombre de procurations : 1
<i>L'an deux mille vingt et un, le neuf septembre, le conseil municipal de cette commune, dûment convoqué le deux septembre, s'est réuni en session ordinaire, au nombre prescrit par la loi, salle polyvalente, sous la présidence de Mr CANTEAU Alain, Maire de la Commune.</i>	Présents : Alain CANTEAU, Pascal AMICEL, Béatrice BARBOT, Fabrice BRAULT, Hervé SABOURIN, Jean-Claude COULON, Emmanuel FAZILLEAU, Claude GIRARD, Teddy VRIGNAUD, Stéphanie BOUROLLEAU, Julia POUGNARD, Anne-Sophie VALLET, Peggy BERNARD, Anita CERCLET, Emilie YONNET-THORIN, Michel BENOIST, Pascal GOGUET.
Secrétaire de séance : Peggy BERNARD	Absente et excusée : Mmes Nelly ROUAUD qui a donné pouvoir à Béatrice BARBOT – Absente : Mme Irène VIGNAUD

La séance est ouverte à 20 h 45, Mme Peggy BERNARD est désignée secrétaire de séance.

Sur proposition de M. Alain CANTEAU, Maire, le Conseil Municipal à l'unanimité accepte l'ajout des points suivant à l'ordre du jour :

- Projets Communaux 2021 – Dossiers de subventions
- Sécurisation des Ecoles – Validation devis
- Ecole – Temps d'Activités Périscolaires : Création poste pour accroissement temporaire d'activité.

ADOPTION PROCES VERBAL REUNION DU 23 JUILLET 2021

Le Conseil Municipal à l'unanimité valide le procès-verbal de la réunion du 23 juillet 2021.

LOTISSEMENT LA CLE DES CHAMPS – DETERMINATION DU PRIX DE VENTE DES TERRAINS

M. Alain CANTEAU, Maire indique que le permis d'aménager pour le futur lotissement est en cours d'instruction pour la création de 12 lots d'une superficie allant de 600 à 619 m² représentant une superficie totale mise à la vente de 7 344 m².

Il indique qu'il convient dès à présent de fixer le prix de vente des terrains, 2 propositions sont étudiées un prix de vente au m² à 72 € TTC ou un prix de vente au lot à 45 000 € TTC.

Après discussion, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **DECIDE de retenir la proposition de vente au lot**
- **FIXE le prix de vente à 45 000 € TTC le lot.**
- **DECIDE d'appliquer sur le prix de vente la TVA à la marge**
- **AUTORISE M. le Maire à signer toutes pièces concernant ces ventes qui seront passées à l'OFFICE NOTARIAL de PRAHECQ**

REHABILITATION CENTRE BOURG – DESIGNATION DU COMITE DE PILOTAGE

Suite au recrutement du maître d'œuvre pour la réhabilitation du centre bourg avec l'implantation des commerces, il y a lieu de créer un comité de pilotage qui sera chargé de suivre le dossier et de valider les propositions avant validation en Conseil Municipal.

Sur proposition de M. Alain CANTEAU, Maire, le Conseil Municipal à l'unanimité DESIGNER les membres du comité de pilotage comme indiqué ci-dessous :

- Représentants du Conseil Municipal : M. Alain CANTEAU, Maire ; Mmes Béatrice BARBOT, Nelly ROUAUD, adjointes
- Représentants titulaire de la Commission « Appel d'Offres » : MM. Fabrice BRAULT, Teddy VRIGNAUD, Claude GIRARD.
- Représentants le Conseil des Sages : MM. Rémi CHAUVEAU, Didier AUBERT
- 2 représentants des porteurs de projets.
- Communauté d'Agglomération du Niortais : M. Guillaume CASSE, chef de projet commerce
- Personne qualifiée : Mme Delphine PAGE, CAUE des DEUX SEVRES

APPEL A PROJET 2022 – 2023 « NATURE ET TRANSITION »

M. Alain CANTEAU, Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que la Commune s'est engagée depuis le début des années 2000 dans une approche écologique avec comme principale réalisation :

- Protection des espaces naturels avec la signature de baux environnementaux avec les agriculteurs
- recomposition des haies et bosquets avec la plantation d'arbres, le classement en espaces boisés.....
- Mise en place d'un rucher communal dans le cadre du programme « mon village – espace de biodiversité »
- Restauration et valorisation des mares avec pour objectif de rétablir une continuité écologique dans le cadre de la trame bleue.
- Plusieurs programmes pédagogiques avec sorties natures.

Il indique que suite à l'appel à projet 2022-2023 « nature et transition » portée par la Région Nouvelle Aquitaine, la Commission Environnement Ecologique Développement Durable souhaite que la Commune réponde à l'appel à projet.

M. Fabrice BRAULT, Adjoint fait une présentation du dossier réalisé en partenariat avec Promh'aies, DSNE, le GODS, CPIE et la Commission.

Les principaux objectifs du projet seraient les suivants :

- Renforcer la préservation des 2 cœurs bocagers humides de la commune
- Poursuivre et renforcer l'action forte menée sur les plantations en plaine, sur les terrains communaux, via des haies, compatibles avec les préservations des oiseaux de plaine et leur milieu de vie ;
- Accentuer les capacités d'accueil pour la biodiversité sur les espaces verts municipaux (vergers et vergers dispersés) et privés (jardins particuliers, proximité de l'école)
- Développer des actions pédagogiques et participatives complémentaires à ces actions

En parallèle, La Commune envisage de postuler au label en cours de création en Nouvelle-Aquitaine « Territoire engagé pour la Nature »

Le coût global estimatif suivant les différents objectifs projetés serait de 218 908 € sur lequel nous pourrions obtenir le cas échéant des subventions à hauteur de 174 784 €.

Après discussion, le Conseil Municipal à l'unanimité AUTORISE M. le Maire à répondre à l'appel à projets étant entendu que les différents postes de dépenses seront budgétés en fonction de l'attribution des différentes subventions sollicitées et actés en Conseil Municipal.

RENEGOCIATION PRET CRCA

Mme Béatrice BARBOT, Adjointe en charge des finances indique que conformément aux engagements pris lors du vote du budget 2021, les différents organismes bancaires ont été sollicités pour faire des propositions de réaménagements des prêts, le CRCA nous a fait une proposition intéressante pour le prêt de 332 000 € consenti en 2015 au taux de 2.79 %, prêt d'une durée de 18 ans.

Elle indique que le CRCA nous propose à compter du 15/11/2021 un taux de 0.77 % sur le capital restant dû : 230 744.80 €, capital augmenté de l'indemnité financière de renégociation de 12 821.91 € soit un total de capital réaménagé d'un montant de 243 556.71 €. Elle précise que l'économie réalisée sur la durée du prêt restant à courir serait de 15 791.34 €.

Sur sa proposition le Conseil Municipal à l'unanimité ACCEPTE la proposition du CRCA comme indiqué ci-dessus et AUTORISE M. le Maire a signé toutes pièces relatives à ce dossier.

SUBVENTIONS ASSOCIATIONS :

Sur proposition de M. Pascal AMICEL, Adjoint en charge de la vie associative, le Conseil Municipal à l'unanimité ACCEPTE le versement des subventions suivantes :

- **ASSOCIATION DES PARENTS D'ELEVES : 450 € - remboursement de la participation versée à M. PASQUIER par l'APE dans le cadre de la convention relative aux risques liés à l'emploi des produits phytopharmaceutiques à proximité des écoles.**
- **COMITE DE JUMELAGE : 228.07 € - remboursement de l'avance faite par cette association dans le cadre de la préparation de la fête de l'abeille.**

La question est posée sur l'opportunité ou pas de réfléchir à la création d'une association pour gérer le rucher communal.

CDG 79 – CONVENTION CNRACL – AVENANT DE PROLONGATION

Le Conseil Municipal à l'unanimité AUTORISE M. le Maire à signer l'avenant présenté par le CDG79 relative à la convention passée en 2016 entre le CDG79 et la CNRACL pour l'établissement des dossiers relatifs aux agents de la Commune.

COMMISSION RESTAURATION – DESIGNATION D'UN MEMBRE SUPPLEMENTAIRE

Sur sa demande, le Conseil Municipal à la majorité 12 pour, 5 abstentions, ACCEPTE que M. Michel BENOIST intègre la Commission « Restauration ».

RUE DU PLAN DE LA COUR – MODIFICATION SENS DE CIRCULATION – RETRAIT DELIBERATION

M. le Maire indique que suite à la décision du Conseil Municipal du 01 juillet dernier de modifier le sens de circulation de la rue du Plan de la Cour et des aménagements correspondants, modification qui avait reçu dans un premier temps l'aval des riverains, ceux-ci compte tenu de la position de la CAN concernant la collecte des ordures ménagères souhaitent revenir à la position initiale.

Sur proposition de M. le Maire, le Conseil Municipal à la majorité (15 pour – 2 abstentions) Mme Anne Sophie VALLET intéressée ne prenant pas part au vote DECIDE le retrait pur et simple de la délibération du 01 juillet 2021.

Il précise que la mise en place de la signalisation horizontale et verticale sera réalisée en régie dans les plus brefs délais.

PROJETS COMMUNAUX 2021 – DOSSIERS DE SUBVENTION :

M. Alain CANTEAU, Maire rappelle que les différents projets portés par la Commune (réhabilitation du centre bourg avec implantation de commerces, et installation des services techniques sur la ZAE des Grolettes) avancent et que suite à différents échanges (préfecture, sénateur, service de la CAN) il convient de solliciter dès à présent différentes aides possibles, notamment :

- DETR (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux 2021)
- De répondre à l'appel à projet Fonds Friches porté par l'Etat pour la réhabilitation du centre bourg.
- De solliciter dès à présent l'Europe au titre du programme REACT ou du FEDER pour la réhabilitation du centre bourg.

Il indique que les plans de financement prévisionnels pour ces différents projets seraient les suivants :

⇒ **CONSTRUCTION BATIMENT SERVICES TECHNIQUES SUR LA ZAE LES GROLETTES**

DEPENSES	MONTANT	RECETTES	MONTANT
Honoraires maîtrise d'œuvre	75 240	Etat – DETR (ligne 5.1) (40%)	300 000
Frais études - divers	10 950	Département 79 (Dispositifs contractuels à venir)	70 000
Travaux (incluant le photovoltaïque)	684 000	PACT AGGLO – (Dispositifs contractuels à venir)	100 000
		Autofinancement (minimum 20%)	300 190
TOTAL HT	770 790	TOTAL	770 790

⇒ **REHABILITATION CENTRE BOURG – IMPLANTATION DES COMMERCES**

DEPENSES	MONTANT	RECETTES	MONTANT
Honoraires maîtrise d'œuvre	152 116	Etat – DETR (ligne 5.1) (40%)	300 000
Frais études - divers	50 000	Etat – Fonds Friches	300 000
Travaux – démolition- reconstruction	1 170 000	Région – Contrat Attractivité Régional/AAP	300 000
Aménagement rue et parc tranche 2	200 000	Fonds européens (FEDER 21-27 ou REACT EU)	200 000
		Département 79 (Dispositifs contractuels à venir)	50 000
		Département 79 (amendes de police)	20 000
		PACT AGGLO – (Dispositifs contractuels à venir)	50 000
		Autofinancement (minimum 20%)	352 116
TOTAL HT	1 572 116	TOTAL	1 572 116

Après discussion, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- VALIDE les plans de financement présentés
- AUTORISE M. le Maire à déposer les dossiers de demandes de subventions au titre de la DETR 2021 pour les 2 projets indiqués ci-dessus par ordre de priorité :
 - 1 - CONSTRUCTION BATIMENT SERVICES TECHNIQUES ZAE LES GROLETTES
 - 2 – REHABILITATION CENTRE BOURG AVEC IMPLANTATION DES COMMERCES
- AUTORISE M. le Maire à répondre à l'appel à projet fond friches pour la réhabilitation du centre bourg
- AUTORISE M. le Maire à pré-solliciter dès à présent les Fonds Européens (FEDER 2021-2027 ou REACT EU) pour la réhabilitation du centre bourg
- AUTORISE M. le Maire à signer toutes pièces correspondantes à ces différentes demandes de subvention.

SECURISATION DES ECOLES – PROPOSITION DEVIS

Sur proposition de M. Fabrice BRAULT, Adjoint le Conseil Municipal accepte le devis présenté par les Ets SABOUREAU d'AZAY LE BRULE d'un montant de 4 911.00 € HT pour la sécurisation des écoles (pose d'une gâche électrique avec visiophone) étant entendu que la Commune a obtenu une subvention de l'Etat à hauteur de 2 134.02 €

ECOLE – TEMPS D'ACTIVITES PERISCOLAIRES – CREATION POSTE POUR ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITE.

Sur proposition de Mme Béatrice BARBOT, Adjointe, le Conseil Municipal à l'unanimité ACCEPTE la création d'un poste adjoint territorial d'animation pour accroissement temporaire d'activité à raison de 1 H 30 les lundi, mardi, jeudi, vendredi (15 h 30/ 17 h) et AUTORISE M. le Maire à procéder au recrutement d'un agent contractuel.

INFORMATIONS DIVERSES :

⇒ RENTREE SCOLAIRE 2021-2022

Mme Béatrice BARBOT, Adjointe en remplacement de Mme Nelly ROUAUD, excusée fait un point sur la rentrée scolaire 2021-2022

- 166 enfants scolarisés répartis en 7 classes (21 PS – 18 GS – 18 MS – 19 CP – 25 CE1 – 20 CE 2 – 28 CM1 – 17 CM2)
- COVID 19 : application du protocole sanitaire de niveau 2 (lavage des mains réguliers, aération des salles de classe, décontamination régulière des points de contact.....)
- GARDERIE-CANTINE suite à des mouvements de personnel les services ont été réorganisés à la rentrée 2021 tout en conservant les mêmes horaires pour la garderie et 2 services à la cantine
- Temps d'Activités Périscolaires, déclarés en Accueil de Loisirs Sans Hébergements avec l'intervention d'animateurs diplômés et participation de la CAF.

⇒ ARGENT DE POCHE

Mme Béatrice BARBOT fait un bilan sur les jeunes accueillis dans le cadre du dispositif argent de poche, bilan plus que satisfaisant tant de la part des jeunes, que des encadrants.

Une nouvelle session est programmée sur les vacances de la toussaint.

⇒ SALLE DE SPECTACLE

Suite à l'obtention du permis de construire, AZ ARCHITECTES va préparer le dossier de consultation des entreprises pour rendre la salle opérationnelle le plus rapidement possible.

⇒ CONCERT A LA FORGE

M. Alain CANTEAU, fait part de l'organisation d'un concert par des jeunes forsitains square de la FORGE le vendredi 10 septembre, concert organisé par la municipalité.

Question est posée sur le rôle de la commission « animation » dans cette organisation.

⇒ CONSEIL MUNICIPAL DES JEUNES :

Une animation pour la construction d'hôtel à insectes aura lieu le samedi 11 septembre

⇒VISITE USINE DE METHANISATION :

M. Fabrice BRAULT indique que la CAN organise la visite d'une usine de méthanisation le 05/10/2021 à CHANTONNAY (85)

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 23 H 45.

Fait à FORS, le 10 Septembre 2021.

M. Alain CANTEAU,
Maire de FORS

The image shows a handwritten signature in black ink over a circular blue official stamp. The stamp contains the text 'MAIRIE DE FORS' at the top and '85000 Deux-Sèvres' at the bottom, with a central emblem featuring a castle tower and a sun.